

Énoncé de position

Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes autochtones au Canada : le Canada doit mieux faire

Il s'agit de veiller à ce que les enfants autochtones grandissent avec la certitude qu'ils sont importants, que leur vie est précieuse, qu'ils méritent l'amour et le respect et qu'ils possèdent les clés d'un avenir prometteur en tant qu'égaux au sein de la société. Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996¹

le 23 juin 2010

Contexte

Le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes (le Conseil) est une alliance d'organismes de défense des enfants nommés par le gouvernement de neuf provinces et d'un territoire. Chacun œuvre en vertu d'un cadre législatif unique à sa province ou à son territoire, et son titre diffère. Neuf des dix membres sont des organismes indépendants de leurs législatures provinciale ou territoriale.

En tant que membres du Conseil, nous partageons un engagement commun qui vise à faire progresser la voix, les droits et la dignité des enfants. Nous travaillons au quotidien auprès des enfants et des jeunes et nous nous employons à améliorer leur situation. De plus, nous encourageons la participation et l'implication des enfants et les jeunes dans la société afin de répondre à leurs besoins et aspirations.

Bien que nos rôles varient selon notre mandat statutaire, nous offrons généralement un soutien direct aux enfants et aux jeunes, tout en prodiguant des conseils en vue d'améliorer les services. Nos bureaux respectifs mènent des enquêtes, examinent les politiques et présentent des rapports aux gouvernements et au grand public.

Nous jouons un rôle important en fournissant l'information aux gouvernements et au grand public relative aux droits et à la situation des enfants vulnérables, comme ceux confiés aux soins de l'État. Nous soutenons et encourageons également les gouvernements afin qu'ils adoptent des stratégies plus efficaces qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes, et ainsi permettre la pleine reconnaissance de leurs droits.

La participation de chacun des membres au Conseil, nous a permis d'identifier des questions d'intérêt mutuel et nous nous efforçons de promouvoir des réformes à l'échelle nationale. C'est dans ce contexte que nous avons préparé la présente déclaration de principe sur les enfants et les jeunes autochtones. La situation actuelle des enfants et des jeunes autochtones au Canada est une question cruciale qui revêt une importance nationale et qui requiert une attention urgente.

Introduction

Les enfants et les jeunes Métis, Inuits et des Premières Nations (désignés ci-après par le terme collectif « autochtones ») vivent dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Ils représentent la population des enfants et des jeunes au Canada qui augmente le plus en nombre puisque leur taux de croissance est le plus rapide de tous les groupes identifiables. La situation et le bien-être de ces enfants et de ces jeunes, leurs droits et le soutien à leur développement sain sont au cœur de nos préoccupations.

Les enfants autochtones, comme tous les enfants au Canada, ont des droits. La *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies* a été ratifiée par le Canada, et les mesures qu'elle préconise ont été en partie mises en place par les provinces et territoires du pays¹. La *Convention* énonce une grande variété de droits, notamment ceux concernant la santé, la sécurité, le bien-être et l'éducation. La *Convention* impose une obligation supplémentaire aux parties de ne pas priver les enfants de leurs droits linguistiques et culturels.

La *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* traite aussi des droits des enfants autochtones. Cette *Déclaration* n'a pas encore été adoptée par le Canada.

Nous pensons que les enfants et les jeunes autochtones sont un élément vital du tissu social du Canada. Ils sont cependant l'une des populations d'enfants les plus vulnérables. En effet, on observe des lacunes considérables en ce qui concerne l'éducation, la santé et la sécurité de ces enfants et ceux des autres enfants et jeunes canadiens. En raison des désavantages intergénérationnels des peuples autochtones, les enfants issus de ces communautés ont besoin d'un soutien important du gouvernement pour atteindre les mêmes résultats que ceux de leurs homologues non autochtones.

Les enfants et les jeunes autochtones sont surreprésentés dans les services sociaux. Bien que les estimations varient en raison de systèmes d'information et de production de rapports incomplets ou inadéquats, l'analyse des données contenues dans l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI) de 1998 et 2003 révèle que, même s'ils ne représentent que 5 % de la population infantile du Canada, les enfants autochtones représentent environ 25 % des enfants confiés aux soins du gouvernement². Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada a estimé que 6 % des enfants indiens inscrits vivant dans les réserves étaient confiés aux soins du gouvernement en 2003-2004³, un taux bien supérieur au taux national de moins de 1 % estimé pour l'année civile 2007 (9,2 enfants pour 1 000)⁴.

Bien que cette situation nous oblige à prendre du recul et à considérer les droits et le bien-être des enfants, il demeure que certains domaines clés tels que la santé, l'éducation et la sécurité représentent des défis majeurs auxquels sont confrontés la société et les gouvernements du Canada, tant aux niveaux national, provincial, territorial et régional.

¹ <http://www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/docs/pdf/canada3-4-crc-reports-nov2009-fra.pdf>

² <http://www.irpp.org/choices/archive/vol14no7.pdf>

³ http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071206091719/http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/bdd04/bdd04_f.pdf

⁴ <http://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/ChildrenInCare78F.pdf>

Même si nous observons des écarts dans ces domaines, notre travail nous permet de mesurer la complexité de ces questions ainsi que le manque de clarté quant à savoir quel niveau de gouvernement est responsable au premier chef des services, des ressources ou de la mise en place d'objectifs de rendement ou de mesures visant l'amélioration de la situation à leur égard.

Quoiqu'il en soit, nous savons que la situation des enfants et des jeunes autochtones au Canada à l'heure actuelle est totalement inacceptable.

« Le fait d'être un enfant autochtone au Canada est corrélé à des obstacles relatifs à la pauvreté, y compris le "revenu, l'éducation et la culture, l'emploi, la santé, le logement, la prise en charge et la justice". Les disparités entre les enfants et les jeunes autochtones et non autochtones sont alarmantes...⁵ » (traduction libre)

L'information exposée dans le présent document n'est pas nouvelle. Cependant, en tant que société, les Canadiens et leurs gouvernements manquent toujours à leurs engagements vis-à-vis ces enfants vulnérables. En dépit des millions de dollars dépensés chaque année, nous ne constatons que des retombées marginales, s'il en est. Il faudra des décennies pour combler les lacunes, ce qui représente un délai indu pour assumer nos responsabilités envers ces enfants vulnérables.

Il est urgent d'agir pour offrir un soutien, des services et des conditions sociales efficaces qui permettront aux enfants et aux jeunes autochtones de jouir du niveau de développement et de bien-être semblables à celui de tous les enfants canadiens.

Nous avons besoin de leadership, de coordination et de volonté politique soutenue.

Comprendre le contexte

Les enfants et les jeunes autochtones continuent à subir les conséquences d'un « héritage de colonialisme, de racisme et d'exclusion.⁶ » En 1996, le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones a reconnu que les enfants autochtones sont confrontés à de nombreux défis et a réclamé que l'on fournisse des efforts collectifs pour y répondre. La Commission a précisé :

Les intérêts des enfants autochtones ne seront servis que grâce à un effort déterminé et soutenu de la part des gouvernements, des institutions et de la population autochtone et non autochtone pour reconnaître et appuyer les apports de chacun à l'objectif commun⁷.

⁵ Mary Ellen Turpel-Lafond. *Protecting Rights of Indigenous Children*, page 172 dans *Realizing the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples: Triumph, Hope, and Action*.

⁶<http://www.ncwcnbes.net/documents/researchpublications/ResearchProjects/FirstNationsMetisInuitChildrenAndYouth/2007Report-TimeToAct/ReportFRE.pdf>

⁷ VOLUME 3 Vers un ressourcement; Chapitre 2 – La famille

http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071219023612/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/si6_f.html

Les indicateurs continuent de montrer que les enfants autochtones enregistrent des résultats bien inférieurs à ceux des enfants non autochtones et ces tendances persistent à quelques exceptions près depuis 1996. Les enfants autochtones représentent une proportion croissante de tous les enfants au Canada⁸. Ils continuent par ailleurs d'être surreprésentés dans des statistiques qui démontrent leur piètre situation.

Le Canada a soutenu la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*. De plus, en posant deux réserves et en adoptant un protocole d'entente au moment de la signature de la *Convention*, les représentants du Canada ont aussi montré qu'ils étaient conscients de la situation des enfants autochtones⁹. Le vingtième anniversaire de la *Convention* a été marqué en 2009, et bien que cette dernière ait servi à attirer l'attention sur les inégalités et les violations des droits des enfants autochtones au Canada, elle n'a pas mené à des améliorations significatives. Malheureusement, l'objectif visant à faire valoir les droits des enfants autochtones et dénoncer les inégalités auxquelles ils font face n'a toujours pas été atteint.

L'une des missions les plus importantes qu'il reste à accomplir est de donner tout son sens à la *Convention* au Canada, ainsi que de s'assurer que les enfants et les jeunes autochtones aient les mêmes droits que ceux des autres enfants et, ce en tenant compte des considérations relatives aux droits de la personne impliquent des normes locales, nationales et internationales.

Bien que le Canada soit l'un des signataires de la *Convention* et qu'il fasse partie des pays où la qualité de vie est la meilleure, les chiffres et les statistiques relatifs aux enfants autochtones vivant au Canada sont alarmants. Le Rapport du Comité sénatorial permanent des Droits de la personne intitulé « Les enfants : des citoyens sans voix » observe que les enfants autochtones sont, en nombre particulièrement élevé :

- confrontés à la pauvreté
- en contact avec le système de justice pénale pour les adolescents et les systèmes de protection de la jeunesse
- rencontrent des difficultés importantes en matière de santé par rapport aux autres enfants canadiens, et l'on note des taux plus élevés de malnutrition, d'infirmités, de consommation de drogues et d'alcool et de suicides¹⁰.

Ces indicateurs et bien d'autres dépeignent une réalité et un avenir sombres pour les enfants et les jeunes autochtones. Les organismes autochtones et non autochtones se sont associés pour traiter certaines de ces préoccupations. Les excuses du gouvernement fédéral, présentées en 2008 aux autochtones ayant fréquenté des pensionnats indiens, ainsi que la Commission de témoignage et de réconciliation qui en a résulté, présentent une nouvelle occasion de travailler

⁸ <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/89-634-x2008001-fra.htm>

⁹ Mary Ellen Turpel-Lafond. *Protecting Rights of Indigenous Children*, page 180 dans *Realizing the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples: Triumph, Hope, and Action*.

¹⁰ Canada, Comité sénatorial permanent des Droits de la personne, « Les enfants : des citoyens sans voix : Mise en oeuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants » (2007), En ligne : Comité sénatorial permanent des Droits de la personne <http://www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/huma-f/rep-f/rep10apr07-f.htm>

ensemble en vue de favoriser la guérison, la réconciliation et le renouveau. Toutefois, pour assurer la réussite, ce travail doit être orienté vers le bien-être des enfants et des jeunes.

Quelques-uns des principaux indicateurs et écarts

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de dresser un tableau statistique complet de la situation des enfants et des jeunes autochtones au Canada étant donné que la collecte ou l'analyse de données administratives relatives à leur santé, leur sécurité et leur bien-être sont limitées à l'échelle nationale. Dans certaines provinces, des projets qui ont permis de faire une corrélation entre les données administratives et les retombées ont permis de produire des portraits de la situation d'un enfant autochtone grandissant dans cette province.

Nous insistons sur l'importance de la collecte de données et de l'identification d'indicateurs clés relatifs aux secteurs essentiels qui constituent le bien-être (santé, éducation, sécurité, contacts avec la justice et situation familiale). En l'absence de telles données, nous ne pouvons pas mesurer les progrès enregistrés, et nous ne pouvons pas savoir quelles sont les initiatives qui ont le grand impact.

Ce type de données contribue également à donner une certaine visibilité aux communautés où la situation des enfants et des jeunes est meilleure. Ces exemples peuvent nous orienter vers de meilleures manières de faire, permettant ainsi la mise en place de politiques axées sur des résultats.

Il faut mieux coordonner au niveau national et encourager la collecte, l'évaluation et l'analyse de données.

Un trop grand nombre d'enfants autochtones vivent dans la pauvreté

L'incidence des difficultés économiques graves est radicalement plus élevée pour les enfants autochtones et leurs familles. L'information recueillie au cours du Recensement de la population de 2006 rapportée par Statistique Canada révèle les éléments suivants :

- Presque la moitié (49 %) des enfants des Premières Nations âgés de moins de 6 ans vivant hors réserve demeuraient au sein d'une famille à faible revenu, comparativement à 18 % d'enfants non autochtones;
- 57 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve dans des grandes villes habitaient également au sein d'une famille à faible revenu;
- Comparés aux enfants des Premières Nations vivant hors réserve mais pas au sein d'une famille à faible revenu, les enfants des Premières Nations vivant hors réserve au sein d'une famille à faible revenu étaient deux fois plus portés à avoir des parents ou des tuteurs insatisfaits de leur situation financière ou résidentielle¹¹.

La situation n'est pas vraiment différente chez les enfants des Premières Nations vivant dans une réserve.

¹¹ <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-634-x/2008003/article/6500040-fra.htm>

L'Assemblée des Premières Nations décrit la situation de pauvreté que vivent les peuples autochtones comme « la plus grande injustice sociale à laquelle est confronté le Canada¹². » Bien que le taux de pauvreté des enfants au Canada soit plus élevé que celui de nombreux autres pays développés semblables¹³, les enfants autochtones sont confrontés de manière disproportionnée à ses répercussions. Bennett and Blackstock (2007) considèrent la pauvreté comme « un héritage contemporain de la colonisation qui mine la capacité des familles autochtones à nourrir et à soutenir leurs enfants¹⁴. » [traduction libre] L'omniprésence de la pauvreté et ses répercussions systémiques ont bien été décrites par l'expression « épidémie insidieuse de pauvreté¹⁵. » [traduction libre]

Les recherches et l'expérience sur le terrain ont clairement démontré le lien entre la pauvreté et la prise en charge des enfants par le système de protection de la jeunesse. Lorsqu'une profonde pauvreté intergénérationnelle persiste, les organisations de protection de la jeunesse peuvent devenir la solution à laquelle on a recours par défaut, et les enfants sont alors pris en charge. Par la suite, on propose des solutions de soutien inadaptées à la réunification des familles, et on tolère un taux inacceptable de négligence ou de mauvais traitements des enfants. Les enfants et les jeunes autochtones au Canada n'ont pas dans ce contexte l'occasion de sortir du cycle de la pauvreté.

Un trop grand nombre d'enfants autochtones en contact avec le système de justice pénale pour les adolescents

Pour ce qui est du risque criminogène, qui est étroitement lié à la sécurité, à l'éducation et au bien-être, les jeunes autochtones sont largement surreprésentés dans le système de justice pénale pour les adolescents à partir de l'âge de 12 ans. Au Manitoba par exemple, les jeunes autochtones représentaient 23 % de la population provinciale âgée de 12 à 17 ans en 2006, mais 84 % des jeunes en détention après condamnation¹⁶.

Chez les enfants et les jeunes autochtones au Canada, la probabilité de contact avec le système de justice pénale, y compris la détention au sein d'un centre pour adolescents est plus importante que celle d'obtenir un diplôme d'études secondaires¹⁷. Ce résultat est alarmant et semble avoir augmenté, dans certaines provinces en particulier, au cours de la dernière décennie, même si le taux de criminalité des jeunes a diminué à l'échelle nationale.

En 2007/2008, on a dénombré plus de 4 700 jeunes autochtones admis dans une forme ou l'autre de détention, et plus de 2 700 autres en probation¹⁸. En fait, les statistiques indiquent

¹² <http://www.afn.ca/article.asp?id=3636>

¹³ <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/2008/cpho-aspc/pdf/cpho-report-fra.pdf> 2

¹⁴ http://www.fncfcs.com/pubs/vol3num3/Editorial_pp5.pdf

¹⁵ http://www.fncfcs.com/pubs/vol3num3/Editorial_pp5.pdf

¹⁶ <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009002/article/10846/tbl/tbl108-fra.htm>

¹⁷ Kids, Crime, and Care extrait page 2.

¹⁸ <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009002/article/10846-fra.htm> Nota : Le nombre total de probationnaires exclut l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, les Territoires du Nord Ouest et le Nunavut; Les nombres totaux de détentions provisoires excluent l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, la Saskatchewan et le Nunavut, et les nombres totaux de détentions après condamnation excluent l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Nunavut.

que, depuis la mise en place de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, ce chiffre est en augmentation¹⁹. Les jeunes autochtones sont fortement représentés, à des stades différents, notamment en détention provisoire, sous garde en milieu fermé ou ouvert et en peines purgées dans la collectivité.²⁰ Lorsque les politiques et les changements apportés à la législation criminelle poussent le système à mettre l'emphase sur la détention, on observe une incidence négative immédiate plus importante sur les enfants et les jeunes autochtones que sur n'importe quel autre groupe dans la société canadienne.

Le soutien social et l'amélioration de l'éducation sont essentiels pour réduire les risques criminogènes et ce, dès premières années de l'enfance. Aucune stratégie adéquate et coordonnée n'est cependant mise en œuvre au Canada afin d'établir une politique sociale efficace pour contrer le risque criminogène élevé qu'on observe chez les enfants et les jeunes autochtones.

Un trop grand nombre d'enfants autochtones surreprésentés dans le système de protection de jeunesse

Les enfants et les jeunes autochtones ont le droit de vivre en sécurité et d'être soutenus dans leurs foyers et dans leurs communautés. Certains aspects systémiques peuvent mener à des taux disproportionnés de violence et de négligence envers ces enfants.

Au sein du système de protection de l'enfance, les enfants autochtones sont aussi surreprésentés sous une autre forme de soins de garde²¹. En Colombie-Britannique, les enfants autochtones sont six fois plus portés à être pris en charge que les enfants non autochtones²², et en mars 2010, ils représentaient 54 % de la population des enfants pris en charge à l'échelle de la province²³.

Des causes sociétales « telles que la pauvreté, le traumatisme multi-générationnel et la dislocation sociale » ne sont pas suffisamment pris en compte²⁴, ce qui conduit à un système au sein duquel « la prise en charge d'un enfant devient le système par défaut lorsque le gouvernement est confronté au cas d'une famille en situation difficile. »²⁵ Le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones concluait que « les taux élevés continus d'enfants pris en charge en dehors de leur foyer indiquent une crise au sein de la vie familiale autochtone. »²⁶

¹⁹ <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2009002/article/10846-fra.htm>

²⁰ <http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/legal42a-fra.htm>

²¹ <http://www.cecw-cepb.ca/sites/default/files/publications/en/AboriginalChildren23E.pdf>

²² Bureau du vérificateur général de la Colombie-Britannique, *Gestion des services de protection des enfants autochtones : Ministère des enfants et du développement familial* (Victoria : Bureau du vérificateur général de la Colombie-Britannique 2008) à 2, en ligne : Vérificateur général de la Colombie-Britannique
<http://www.bcauditor.com/include/view_file.asp?id=10&type=publication>.

²³ Ministère des enfants et du développement familial

²⁴ <http://www.fnfcs.com/docs/ISGReport.pdf> 8

²⁵ <http://www.rcybc.ca/Images/PDFs/Op%20Eds/Van%20Sun%20Op%20Ed%20Aug%202009%20FINAL.pdf>

²⁶ VOLUME 3 Vers un ressourcement; Chapitre 2 – La famille

http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071218071240/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/si6_f.html

Les causes de cette surreprésentation sont complexes, mais il existe certainement un élément de disparité systémique au niveau de l'enquête et du placement des enfants et l'éclatement des familles autochtones qui appelle à de nouvelles stratégies qui tiendraient davantage compte de ces considérations.

Les enfants autochtones sont confrontés à des problèmes de santé plus importants comparativement aux autres enfants au Canada

Dans le domaine de la santé, les enfants et les jeunes autochtones demeurent une fois encore à la traîne par rapport aux autres enfants canadiens, comme le montrent les principaux déterminants. Les enfants autochtones sont plus nombreux à faire face à des situations désespérées et à des conditions sociales qui menacent à la fois leurs droits et leur avenir, et qui contribuent également à des conditions de vie inacceptables.

Un tiers des enfants autochtones vivent au sein de familles à faible revenu dans lesquelles la sécurité alimentaire est une préoccupation²⁷. Un trop grand nombre d'enfants autochtones vivent dans des logements insalubres caractérisés par « un surpeuplement, la nécessité de réparations et une mauvaise qualité de l'eau.²⁸ » La mortalité infantile, l'obésité et les maladies respiratoires montrent que les enfants autochtones sont exposés à un risque bien plus élevé comparativement aux enfants non autochtones. Ces chiffres sont aggravés par des problèmes d'accès géographique, une certaine insensibilité culturelle et des barrières linguistiques²⁹.

Il est à noter que les résultats en matière de santé des enfants et des jeunes autochtones ne sont pas aussi bons que ceux des autres enfants et jeunes, y compris ceux vivant dans des secteurs urbains et ayant accès aux soins primaires, secondaires et tertiaires de santé publique.

Bien que l'on ait constaté quelques améliorations dans certaines régions du Canada, les progrès sont restés limités et dans certains cas, ils ont même stagné pendant quelque temps³⁰.

L'accès aux soins de santé de base ainsi que la prévention et le soutien à l'intention des enfants et des jeunes présentant des besoins spéciaux, tels que des retards sur le plan du développement, sont inégaux et ne répondent pas aux besoins. Les principaux indicateurs de la santé, comme le poids de naissance, la mortalité infantile, les progrès scolaires et les grossesses des adolescentes montrent une lacune par rapport aux enfants et aux jeunes non-autochtones.

Beaucoup d'enfants et de jeunes autochtones sont confrontés aux défis et aux limites qu'implique le fait d'être atteint de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF) et de nombreux jeunes font face à l'alcoolisme et à la toxicomanie. Santé Canada estime que neuf enfants sur 1 000 sont nés atteints de l'ETCAF³¹, et les recherches tendent à

²⁷ http://www.stmichaelshospital.com/pdf/crich/ichr_report.pdf 3

²⁸ http://www.stmichaelshospital.com/pdf/crich/ichr_report.pdf 3

²⁹ <http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/2008/cpho-aspc/pdf/cpho-report-fra.pdf> 3

³⁰ Éléments à ajouter ici. Rapports de l'agent provincial de la santé de la Colombie-Britannique 2004, 2009.

³¹ http://www.mcf.gov.bc.ca/fasd/pdf/Factsheet_FASD_Feb_2009.pdf

montrer que l'occurrence de l'ETCAF est considérablement plus élevée au sein des populations autochtones³².

Les occasions pour les enfants et les jeunes autochtones de participer à des activités récréatives et sociales grâce au sport et à des centres d'activités sécuritaires, et de développer leur force et leurs capacités physiques sont limitées à de nombreux égards. La pauvreté, des installations inadéquates et l'absence d'un sport autochtone national ou d'une politique d'activités de sports et de loisirs sont autant d'obstacles pour ces enfants et ces jeunes privés de l'apprentissage de notions essentielles en matière de vie en santé et de soins personnels, au même titre que les autres enfants canadiens.

Les enfants autochtones accusent un sérieux retard par rapport aux autres Canadiens en matière de réussite scolaire

La réussite scolaire des enfants autochtones, en termes de mesures essentielles telles que la disposition à apprendre, les progrès scolaires et les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires accusent un retard important comparativement à celle des autres enfants canadiens³³. On considère le fait de combler le retard des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires comme une composante cruciale qui permettra de traiter les défis économiques et sociaux auxquels est confrontée la population autochtone³⁴.

Sur la base des données recueillies lors du Recensement de 2006, Statistique Canada rapporte que 34 % des autochtones âgés de 25 à 64 ans n'ont pas terminé leurs études secondaires, tandis que 21 % des autochtones âgés de 25 à 64 ans ont déclaré que leur diplôme de fin d'études secondaires était leur niveau d'instruction le plus élevé³⁵. En 2006, le pourcentage d'Autochtones âgés de 25 à 64 ans ne possédant pas de diplôme d'études secondaires (34 %) était de 19 points de pourcentage plus élevé que celui de la population non autochtone faisant partie du même groupe d'âge (15 %).³⁶

Des tendances historiques en matière d'éducation montrent que, à quelques exceptions près, l'innovation, l'attention portée à ces résultats ou des mesures visant à appuyer les réalisations au cours des dernières décennies n'ont pas permis de traiter de manière satisfaisante les piètres et constants résultats. Il est évident que nous devons agir et trouver des moyens efficaces de corriger l'un des facteurs qui limitent le futur bien-être de ces jeunes ainsi que le développement de notre société. La perte en productivité pour le Canada est énorme et le coût de cette perte demeurera un frein considérable pour notre économie. Elle aura une incidence sur plusieurs générations, à moins que nous ne mettions en place une action nationale efficace.

Bien que certains efforts de contrôle de l'éducation des populations des Premières Nations aient été mis en œuvre ces dernières années, les lacunes n'ont pas été comblées et ce seul élément ne semble pas apporter une réponse efficace. Nous remarquons que la majorité des enfants et

³² <http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/diseases-maladies/fasd-etcaf-fra.php>

³³ http://www.cdhowe.org/pdf/commentary_276.pdf

³⁴ http://www.td.com/economics/special/db0609_aboriginal.pdf

³⁵ <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=29>

³⁶ <http://www4.rhdcc.gc.ca/.3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=29>

des jeunes autochtones vivent dans des centres urbains et fréquentent des écoles non autochtones dans lesquelles ils continuent d'accuser un certain retard par rapport à leurs camarades.

L'éducation, tout comme la protection de l'enfance, est un secteur de responsabilité qui incombe à chaque province au Canada, bien que le gouvernement fédéral conserve la responsabilité de certains domaines dans lesquels des ententes de transfert ne sont pas mises en place avec les provinces. Cependant, la réussite scolaire des enfants et des jeunes autochtones revêt des dimensions d'importance nationale. La politique d'éducation visant la réussite scolaire est inégale et incohérente. C'est pourquoi il faut mettre en œuvre les stratégies qui ont fait leur preuve dans d'autres régions du pays. De plus, étant donné l'étendue du problème, il faudrait encourager la mise en place de politiques sociales favorables et les évaluer au niveau national.

Pour parvenir à combler ces lacunes, il est essentiel de consacrer une attention nationale et une approche cohérente à l'amélioration de la situation, tout en se concentrant sur la réussite scolaire, et ce, dans toutes les régions. On n'a pas adopté cette approche nationale. Tant que nous n'aurons pas procédé à de tels changements, le « droit à l'apprentissage » des enfants autochtones restera une vaine promesse.

Les enfants autochtones sont très exposés au risque d'exploitation sexuelle et de violence

Les expériences négatives vécues durant l'enfance par de nombreux enfants et jeunes autochtones les placent dans une position à risque élevé pour ce qui est de l'exploitation et de la vulnérabilité à l'âge adulte. En Colombie-Britannique par exemple, on estime que le nombre de jeunes autochtones victimes d'exploitation sexuelle atteint des pourcentages allant de 14 à 60 %.³⁷ La Croix-Rouge a émis l'avertissement suivant :

Les stratégies d'intervention et les initiatives politiques mises en place au cours des 25 dernières années n'ont pas aidé à faire diminuer les chiffres, et il existe un fort consensus au sein de nombreux prestataires de services et de groupes professionnels selon lequel la situation actuelle ne peut perdurer sans entraîner de graves conséquences, tant pour les jeunes autochtones que pour la société canadienne.³⁸

En particulier, le nombre de femmes qui ont fait face à la violence ou ont disparu de manière inexplicable soulève de vives inquiétudes. On a lancé, ces dernières années, des campagnes importantes concernant des femmes autochtones disparues ou victimes de meurtre. Nombreuses sont les femmes impliquées dans le commerce du sexe et victimes de violence ou d'homicide qui ont été des enfants pris en charge par les services de protection de la jeunesse et qui ont vécu sans aucun soutien adéquat durant leur enfance et leur jeunesse. Beaucoup d'entre elles vivent dans des conditions dangereuses dans les rues de nos villes.

³⁷ <http://www.bcmj.org/commercial-sexual-exploitation-children-and-youth#Characteristics%20of%20children%20in%20the%20sex%20trade>

³⁸ <http://www.redcross.ca/article.asp?id=29873&tid=001>

Nous sommes parvenus à comprendre qu'arrivées à l'âge adulte, elles sont plus vulnérables. Nous savons qu'il est possible de réduire le nombre de ces expériences malheureuses vécues pendant l'enfance, en faisant la promotion de la résilience et des conditions de vie plus sûres à mesure que ces personnes atteignent l'âge adulte. Toutefois, il est indispensable que nous passions de la prise de conscience à l'action.

Les taux de décès et de blessures des enfants et des jeunes autochtones sont considérablement plus élevés

Les taux de suicide des jeunes autochtones sont élevés, bien qu'ils varient de manière significative en fonction des régions et des communautés. Des problèmes en matière de santé mentale non traités ainsi que le sentiment général de désespoir conduisent à des tentatives de suicide et à des suicides. Les taux de suicide sont de cinq à sept fois plus élevés chez les jeunes des Premières Nations que chez les jeunes non autochtones³⁹. Les taux de suicide des jeunes Inuits sont parmi les plus élevés au monde, soit 11 fois plus élevés que la moyenne nationale⁴⁰.

Les enfants et les jeunes autochtones représentent une proportion démesurément importante des blessures graves et des décès examinés par les organismes de défense provinciaux qui ont le pouvoir d'examiner, d'enquêter ou de faire des rapports sur les blessures et les décès des enfants recevant des services gouvernementaux. Ces enfants souffrent de blessures accidentelles et volontaires plus nombreuses, sont victimes de négligence et, à l'adolescence, peuvent participer à des activités à haut risque présentant un danger pour leur sécurité, comme une consommation excessive d'alcool ou une conduite imprudente.

Les enquêtes portant sur ces cas démontrent qu'il y a des lacunes au niveau de la prestation des services, des évaluations réalisées et du soutien offert aux familles qui sont pourtant des gages d'un développement sain aux différentes étapes de l'enfance et de l'adolescence. En l'absence de stratégies nationales les occasions d'apprentissage et l'amélioration systémique sont restreintes.

Traiter les questions

Au cours des dernières années, on a mis en place de nombreuses initiatives pour promouvoir l'autonomie gouvernementale et l'exercice du pouvoir par les autorités autochtones de gouvernance dans les secteurs de l'éducation, de la protection de la jeunesse et des services sociaux. Ces initiatives se fondent sur l'idée que les intérêts des enfants autochtones sont mieux protégés au sein de « familles, communautés et nations autochtones ressourcées. »⁴¹

Bien qu'il soit probable que de telles initiatives représentent une composante importante d'une approche globale, une réponse efficace nécessitera une certaine collaboration entre les gouvernements et les organismes, ainsi qu'un passage des mots à l'action afin de respecter les droits des enfants et des jeunes autochtones. Il est nécessaire que l'on continue à mettre

³⁹ <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/suicide/index-fra.php>

⁴⁰ <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/suicide/index-fra.php>

⁴¹ http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071219023612/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/si6_f.html

l'accent sur les enfants. Ces enfants ne peuvent être considérés comme étant la responsabilité exclusive du gouvernement ou d'un organisme. Ils sont la responsabilité de tous les Canadiens et ils ont besoin de notre soutien.

Les gouvernements doivent s'attaquer aux mécanismes institutionnalisés qui nuisent aux besoins des enfants autochtones. Le financement des disparités en est un exemple. La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada rapporte que les organismes de protection des enfants autochtones vivant dans des réserves reçoivent environ 22 % de moins de financement que les organismes provinciaux.⁴² Les préoccupations relatives au financement par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et des organismes pour la protection des enfants vivant dans des réserves ont conduit le vérificateur général du Canada à conclure qu'il est « inéquitable, obsolète, n'est pas adapté aux petits organismes ni coordonné de manière adéquate. »⁴³

Les différends entre les autorités en ce qui concerne le financement des services à l'intention des enfants autochtones sont un autre exemple. Le Conseil constate avec satisfaction l'adoption du Principe de Jordan qui met l'accent sur l'enfant. Jordan était un enfant des Premières Nations dont la situation nécessitait des interventions médicales complexes. Pendant sa courte vie, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se sont disputés pour savoir qui assumerait financièrement les soins à domicile dont Jordan avait besoin. Malheureusement, à cause de ce différend, Jordan est décédé loin de son foyer. Le Principe de Jordan établit qu'en cas de litige entre deux parties du gouvernement au sujet du paiement de services destinés à un enfant indien, le gouvernement de première ressource doit assumer les services sans délai ni interruption. Le Principe de Jordan a été adopté à la Chambre des communes en décembre 2007, mais il n'est toujours pas complètement mis en œuvre.

Nous croyons qu'il incombe à tous les Canadiens et à leurs gouvernements de combler ces lacunes dans les domaines essentiels que sont l'éducation, la santé et la sécurité, les contacts avec la justice pénale et l'inclusion sociale. Des stratégies et des approches nouvelles seront nécessaires, et il faudra aussi créer de nouveaux mécanismes pour assurer qu'à l'échelle intergouvernementale et nationale, on mettra l'accent sur les enfants vulnérables. La mise en place d'une surveillance et la production de rapports sur les progrès doivent être un élément essentiel de cette stratégie nationale.

Recommandations

Nous, les membres du Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes, demandons aux gouvernements national, provinciaux, territoriaux et autochtones de mettre en œuvre des actions urgentes, immédiates et coordonnées en vue d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants et des jeunes autochtones au Canada. Sans pour autant appuyer des organismes ou des actions spécifiques, nous suggérons que des progrès pourraient être réalisés pour ce qui est d'une stratégie globale d'actions destinées aux enfants et aux jeunes autochtones au Canada.

⁴² <http://www.fncfcs.com/docs/CHRCFactSheet.pdf>

⁴³ http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/aud_ch_oag_200805_04_f.pdf 19-23

Nous croyons qu'un travail plus important est nécessaire aux niveaux national, provincial, territorial et régional, et qu'un plan national est indispensable. Nous présentons les recommandations suivantes dans le cadre d'un tel plan.

Nous croyons que la réponse à ces recommandations devrait être évaluée par un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat afin de déterminer si elles ont été utiles ou efficaces afin d'attirer l'attention sur ces questions pour améliorer la situation des enfants et des jeunes autochtones au Canada.

Nous recommandons :

1. La création d'un poste de « Commissaire national à l'enfance », indépendant du Parlement du Canada, mais redevable à celui-ci, qui se consacrerait notamment sur le plan national aux enfants et aux jeunes autochtones, en particulier les programmes, leurs évaluations et leurs résultats.⁴⁴
2. La mise en place d'une initiative nationale afin de mesurer et de faire rapport sur bien-être des enfants et les jeunes autochtones notamment leur situation au niveau de la de l'éducation et de la santé. Cela nécessitera la mise en place et la coordination des données, et une attribution claire des rôles et des responsabilités.
3. La création d'une initiative nationale de participation des enfants et des jeunes autochtones, accompagnée d'une formation aux droits des enfants et des jeunes afin d'assurer un leadership, une voix aux enfants et une participation civique, en vue de mettre en œuvre la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies* dans son ensemble et ainsi réduire leur vulnérabilité.
4. Qu'une conférence spéciale des premiers ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux avec des responsables autochtones et des représentants des enfants et des jeunes autochtones soit organisée et reçoive un rapport sur la situation des enfants et les jeunes autochtones. On souhaiterait que ce processus aboutisse à un plan national en vue d'améliorer la situation de ces enfants et ces jeunes autochtones.

Conclusion

Pour que les enfants et les jeunes autochtones puissent se développer sainement, comme les autres jeunes canadiens, il faut consentir des efforts soutenus à tous les niveaux, que ce soit sur le plan des politiques ou des ressources. Les gouvernements et toutes les communautés au Canada doivent y apporter une attention particulière. Nous insistons sur le fait que ces questions ont un caractère national, qu'elles se situent au-delà de tout processus intergouvernemental. Elles nécessitent un plan national clair, qui met l'accent sur l'enfant et qui vise des résultats. Des mesures supplémentaires, ayant pour objectif de protéger et soutenir l'identité culturelle, la

⁴⁴ La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec approuve cette recommandation, pour autant que le mandat du Commissaire national à l'enfance respecte la distribution constitutionnelle des pouvoirs législatifs.

langue des enfants et des jeunes autochtones, sont nécessaires afin de garantir le respect de leurs droits et de leurs libertés.

En tant que défenseurs des enfants et des jeunes au Canada, nous croyons qu'une action urgente est nécessaire. Nous continuerons à soutenir les enfants et les jeunes autochtones dans nos rôles respectifs dans les provinces et les territoires.

Nous appuierons les recommandations identifiées ci-dessus de toutes les façons possibles et nous encouragerons la tenue d'un débat éclairé qui étayera certaines campagnes et les efforts politiques importants visant à attirer l'attention sur ces préoccupations et ces problèmes particuliers.

Nous continuerons, dans nos compétences individuelles, de signaler les problèmes auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes autochtones et nous en ferons part à nos collègues et aux gouvernements afin de soutenir des solutions pour les enfants.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Bernard Gauthier
Directeur général
Delta Média inc.

(613) 233-9191
bernard@deltamedia.ca